

4^e, 5^e et 6^e années de l'enseignement professionnel

Condition d'accès :

Avoir suivi avec fruit les trois premières années de l'enseignement secondaire.

OPTION MONTEUR / MONTEUSE

EN SANITAIRE ET EN CHAUFFAGE

Des stages en entreprise obligatoires permettent aux élèves d'acquérir toutes les compétences spécifiques au métier de monteur/monteuse en sanitaire et chauffage. Les perspectives d'emploi sont nombreuses dans les sociétés implantées dans la région.

1. <u>FORMATION COMMUNE</u>	4 ^o	5 ^o	6 ^o
Morale / Religion / CPC	1 H	1 H	1 H
Cours de Philosophie et Citoyenneté	1 H	1 H	1 H
Français	-	3 H	3 H
Français + renforcement (3 + 1)	4 H	-	-
Mathématique	2 H	2 H	2 H
Histoire	1 H	1 H	1 H
Géographie	1 H	1 H	1 H
Education physique	2 H	2 H	2 H
Formation scientifique	2 H	2 H	2 H
Formation socio-économique	-	2 H	2 H
Langue moderne : allemand	2 H	-	-
2. <u>OPTION de base groupée</u>			
Technologie sanitaire	3 H	1 H	2 H
Techniques de chauffage	2 H	4 H	2 H
Electricité appliquée	2 H	1 H	2 H
3. <u>Travaux pratiques et stages</u>			
TP. Sanitaire	2 H	2 H	10 H
TP. Chauffage	3 H	8 H	-
TP. Electricité	4 H	-	-
Renforcement pratique	2 H	2 H	2 H

Titres délivrés : Au terme de la 6^e P réussie, l'étudiant(e) obtient le Certificat d'études (CE).

Un C.Q. est attribué aux élèves qui réussissent l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage (UAA) au terme de 6^e P. Des épreuves complémentaires leur donnent accès au brevet VCA (sécurité sur chantier) et au CEFORTEC.

A la fin de la 6^e, l'étudiant(e) pourra effectuer une 7^e année à l'issue de laquelle il/elle aura la possibilité d'obtenir le certificat de qualification de gestionnaire de très petites entreprises, le C.E.S.S et le titre de gestion.